

# CONTRAT DE LOCATION



Date :

N° de contrat:

## Le locataire

Nom :

Prénom :

Adresse :

**A COMPLETER PAR  
LE LOCATAIRE**

Tel :

Mail :

## Le loueur

EMERAUDE LOCATION

Info@emeraudelocabateau.com

Tel: 06 23 89 19 33

Siret: 848 454 773 000 13

J'ai testé le vélo en présence du loueur et je reconnais qu'il fonctionne correctement.

J'ai pris connaissance des conditions générales de location.

Je suis titulaire d'une assurance couvrant ma responsabilité civile.

Je m'engage en cas de non utilisation du vélo à l'attacher à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni.

Je m'engage à ne pas rouler entre la piste cyclable et le canal.

Je reconnais que tout risque d'accident qui m'arriverait et serait indépendant de l'état du vélo au moment de la location ou prévisible au moment de celle-ci serait de mon fait et décharge ainsi le loueur de toute responsabilité.

J'ai pris connaissance des clauses de location



**A COCHER PAR LE LOCATAIRE**

Tout problème ou retard de retour devra être impérativement signalé au loueur par téléphone et ce le plus rapidement possible.

## HORAIRE DE LOCATION

Heure de départ : ...../.....

Heure de retour : ...../.....



TYPE DE REGLEMENT

MATERIEL LOUE	Nombre	Prix à l'heure	Prix 2 heures	Prix 1/2 journée	Prix journée	Caution
Vélo adulte		9 €	11 €	13 €	18 €	150 €
Vélo enfant 16-20-24 pouces		8 €	10 €	12 €	15 €	150 €
Suiveur		8 €	10 €	12 €	14 €	+ 50 €
Remorque pour enfant		10 €	11 €	13 €	16 €	+ 50 €
Siège enfant		4 €	4 €	5 €	5 €	+ 30 €
Trottinette à grande roue adulte		9 €	13 €	15 €	-	150 €
Trottinette à grande roue enfant		9 €	11 €	13 €	-	150 €
Casque		2 €	2 €	2 €	2 €	+ 30 €
Panier		2 €	2 €	2 €	2 €	-
Tendeur		-	-	-	-	-
Support smartphone		2 €	2 €	2 €	2 €	-
Antivol individuel ou collectif	Offert	-	-	-	-	-
Kit de réparation	Offert	-	-	-	-	-
<b>MONTANT TOTAL PARTIEL</b>						

Fait à Pont des sables

Le.....

Signature du loueur

Signature du locataire

**SIGNATURE**

MONTANT DE LA CAUTION

MONTANT TOTAL DE LA LOCATION

ACOMPTÉ DÉJÀ VERSE

RESTE A REGLER

# Conditions générales de location vélos

## Article 1-Objet

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location des vélos et matériels proposés par EMERAUDE LOCATION. Dans la suite du contrat, le souscripteur sera nommé utilisateur.

## Article 2-Utilisation du vélo

L'utilisateur du vélo déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir connaissance d'aucune contre-indication médicale à sa pratique. Le loueur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'inaptitude de l'utilisateur.

## Article 3-Responsabilité et engagement de l'utilisateur

Les vélos, équipements et accessoires fournis sont conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en sont bon état de fonctionnement. Ceux-ci sont fixés selon les normes de sécurité. **Les utilisateurs doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.** Ils dégagent le loueur EMERAUDE LOCATION de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait de l'usage du vélo. L'utilisateur est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation. L'utilisateur reconnaît que le matériel loué est en parfait état de marche. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par le loueur et à **ne pas transporter sur le porte bagages une personne ou une charge supérieure à 15 kg.** Il s'engage à restituer le vélo dans son état d'origine, aux dates et heures convenues au contrat. L'utilisateur déclare se soumettre aux règles en vigueur du code de la route et à ne pas rouler entre la piste cyclable et le canal. S'il contrevient aux lois et aux règlements au cours de la location, le loueur EMERAUDE LOCATION ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du matériel loué. A cet effet, quelle que soit la durée du stationnement du vélo, il **s'engage à l'attacher à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni.** En cas de défaillance technique du vélo en cours de contrat, l'utilisateur ne peut engager de travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu d'en informer le loueur et de rapporter le vélo. A sa demande, le vélo sera remplacé par un vélo de même type, sous réserve des disponibilités en l'absence de responsabilité fautive de l'utilisateur, pour la période restant à courir. L'utilisateur ne pourra réclamer ni le remboursement des frais ou de facture, ni dommages et intérêts.

## Article 4-Souscription du contrat et modalités de location

### Souscription d'un contrat de location

Afin de souscrire un contrat de location, l'utilisateur devra présenter une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

### Durée de location, prolongation, résiliation

Toute location quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat est due dans son intégralité. Lors du retour du matériel, l'utilisateur doit le rapporter au plus tard à l'heure stipulée dans le contrat. Au terme de la période de location, en cas de non-restitution du matériel, le retard ou la non-restitution seront facturés conformément aux articles 6 et 7.

### Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs de location, des cautions et des pénalités de retard de restitution du vélo, ainsi que les modalités de paiement sont affichés. Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la location. Les moyens de paiement acceptés par EMERAUDE LOCATION sont espèces, chèques et carte bancaire uniquement.

## Article 5-Caution

Préalablement à la remise du matériel loué, l'utilisateur doit obligatoirement déposer en caution un chèque ou une empreinte de carte d'un montant de 500€

## Article 6-Restitution

**Pour tout retard de restitution de matériel, une majoration de 12€ par vélo ou remorque et par jour calendaire sera systématiquement appliquée. En cas de dépassement d'horaire le soir à la fermeture, le matériel sera attaché dehors aux risques et périls de l'utilisateur et la clef sera mise dans la boîte aux lettres ou tout autre endroit convenu avec le loueur.** En cas de vol, l'utilisateur doit justifier auprès du loueur, d'un dépôt de plainte effectuée auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie. Il pourra lui être fourni sur demande une attestation d'encaissement de caution si l'utilisateur souhaite se faire rembourser par son assureur. Si le vélo loué est restitué au loueur, l'utilisateur sera remboursé du montant de la caution diminué des frais de remise en état du matériel (cf. article 7) et du manque à gagner. Si l'utilisateur ne justifie pas de dépôt de plainte, le règlement de la valeur du vélo neuf et de ses accessoires sera exigible immédiatement. A défaut de ce règlement, le loueur se réserve le droit d'engager toute poursuite, notamment judiciaires, pour obtenir le paiement.

## Article 7-Facturation à l'utilisateur

En cas de non-respect des précédentes clauses de location, ou en cas de dégradations sur le matériel loué, l'utilisateur aura à s'acquitter des factures suivantes :

-Facture du prix du matériel neuf dans le cas de non-restitution de celui-ci.

-Facture d'un montant équivalent à la facture de réparation correspondante dans le cas de réparations consécutives à des dégradations ou pièces manquantes.

-Facture de pénalités de retard (cf. article 6).

## Article 8-Horaire et lieux

Les arrivées et départs se font de la capitainerie de Pont des Sables, commune de Fourques sur Garonne.

Les horaires sont ceux affichés à la capitainerie et varient en fonction du caractère saisonnier de l'activité.

## Article 9-Informatique et liberté

Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

EMERAUDE LOCATION ---SIEGE : 100 AVENUE DE LA FORET 33700 MERIGNAC --- ADRESSE D'EXPLOITATION : HALTE NAUTIQUE 47200 FOURQUES SUR GARONNE